Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 037-200043065-20260916-2026_67_DB-AR

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le seize septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil à Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Lionel LEVHA, Madame Véronique FABRY, Monsieur Fernando FIGUEIREDO, Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Luc FAVIA, Monsieur Frédéric SAROUILLE, Monsieur Brice RAVIER, Madame Aurore MICHEL, Monsieur Gilles HÉMART.

Absents : Monsieur Cyril LAPOINTE.

Date de la convocation	Nombre de conseillers au moment du vote		Résultats du vote		
10/09/2026	En exercice : 15	Présents : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Décision du Bureau n°2026-67 du 16 septembre 2026

Pôle développement économique, numérique et touristique
Convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et le groupement d'entreprises GEIDA pour la période 2026-2029

Monsieur Lionel LEVHA, Vice-Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la décision suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-10 ;
Vu la délibération n°2026-04-01 du Conseil communautaire du 29 avril 2026, aux termes de laquelle le Conseil communautaire délègue au Bureau la décision de la conclusion des conventions de partenariats et des conventions d'objectifs dans la limite des crédits budgétaires affectés à l'action objet du partenariat ;
Vu la décision n°2023-35 du 13 septembre 2023 relative au renouvellement du partenariat entre le GEIDA et la Communauté de communes du Val d'Amboise ;
Vu l'avis de la commission développement économique du 07 septembre 2026 ;
Vu le projet de convention de partenariat annexé à la présente décision.

Considérant que la Communauté de communes du Val d'Amboise exerce la compétence en matière de développement économique et mène, dans ce cadre, des actions visant à favoriser l'attractivité économique du territoire, l'accompagnement des entreprises et le développement de l'emploi.

Considérant que le GEIDA, groupement d'entreprises locales regroupant des acteurs économiques de différents secteurs d'activité du territoire, constitue un interlocuteur privilégié pour favoriser les échanges entre entreprises, collectivités et partenaires institutionnels.

Considérant que, depuis plusieurs années, la Communauté de communes du Val d'Amboise et le GEIDA développent un partenariat visant notamment à renforcer l'animation économique du territoire, à accompagner les entreprises dans leurs projets et à favoriser la mise en œuvre d'actions communes en matière d'emploi, d'attractivité et de transition écologique.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 037-200043065-20260916-2026_67_DB-AR

Considérant que les parties souhaitent poursuivre cette collaboration qui est arrivée à terme le 31 juillet 2026. Il est souhaité de conclure une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour la période du 1er août 2026 au 31 juillet 2029.

Considérant que, dans le cadre de cette convention, la Communauté de communes du Val d'Amboise apporte son soutien financier aux actions portées par le GEIDA, notamment au titre de l'animation, de la promotion et du développement d'actions économiques, pour un montant annuel de 6 700 euros, sous réserve du vote des crédits correspondants par les instances communautaires.

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et le groupement des entreprises du GEIDA, ci-annexée à la présente décision.

- **D'autoriser** le Président, ou le Vice-Président en charge du développement économique, touristique et de l'attractivité territoriale, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Président de la Communauté
de communes du Val d'Amboise

Monsieur Yves AGUITON

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES